

Relatif à l'organisation technique de l'impression des bulletins de vote pour l'élection des Hauts conseillers.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Code électoral ;
- Vu le décret n° 2020-790 du 19 mars 2020 portant organisation du Ministère de l'Intérieur modifié par le décret n° 2020-2393 du 30 décembre 2020 ;
- Vu le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, le secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- Vu le décret n° 2020-2196 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Intérieur ;
- Vu le décret n° 2022-1172 du 26 mai 2022 fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1417 du 20 juillet 2022 fixant la date du scrutin pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental ;
- Vu le décret n° 2022-1418 du 20 juillet 2022 portant convocation du collège électoral pour le renouvellement du mandat des Hauts conseillers à élire au scrutin majoritaire départemental,

ARRETE :

Article premier.- En application des dispositions de l'article R.58 du Code électoral relatives à l'élection du Haut Conseiller, l'organisation technique de l'impression des bulletins de vote à utiliser lors du scrutin, est effectuée conformément aux procédures décrites dans les documents et pièces annexés au présent arrêté.

Article 2.- Le Directeur Général des Elections est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

02 AOUT 2022

Fait à Dakar le



Antoine Félix Abdoulaye DIOME

Ampliations

- PR
- SGG
- Conseil Constitutionnel
- Cour d'Appels
- CENA
- MINT/CAB
- MINT/DGE
- MINT/DGAT
- MINT/DAF
- MINT/Archives

ANNEXE I

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peule-Un But-Une Foi
--ooOoo--

Election des hauts conseillers du 04 septembre 2022

Attestation de remise du support informatique pour la confection des bulletins de vote

Je soussigné

mandataire de la liste (*intitulé exact du parti politique, de la coalition de partis politiques ou de l'entité indépendante*) :

candidate à l'élection des hauts conseillers du 04 septembre 2022, déclare
avoir remis ce jour 2022 à la Direction Générale des Election (D.G.E),

un support informatique (CD) contenant :

- la maquette montrant nos couleurs et leurs dispositions sur le bulletin
ainsi que le symbole choisi

-la liste des candidats au scrutin majoritaire pour les départements
de (1):

.....

.....

Pour garantie dudit, j'appose ma signature et mon cachet.

Fait à le

Le Mandataire

(1) Liste des Département où le parti, la coalition de partis ou l'entité indépendante présente des candidats

ANNEXE II

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peule-Un But-Une Foi
--ooOoo--

Election des hauts conseillers du 04 septembre 2016

**DECHARGE
de remise du support informatique**

Je soussigné

Président de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidature à l'occasion de l'élection des Hauts conseillers du 04 septembre 2016, atteste que ce jour 2016, Mme – Mlle – M. mandataire de la liste

.....
a déposé au secrétariat de ladite commission, le support informatique destiné à l'impression des bulletins de vote de sa liste.

Le dépôt est enregistré sous le n° en date du

Je lui signe la présente décharge pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Dakar Le

Le Président de la commission

ANNEXE III

Election des hauts conseillers du 04 septembre 2016

**Attestation de remise de support informatique
pour l'impression des bulletins de vote**

Après vérification de conformité avec l'arrêté n° du
..... 2022, portant publication des candidatures reçues pour l'élection des
hauts conseillers du 04 septembre 2022, je vous fais tenir, ci-joint le support
informatique nécessaire à l'impression des bulletins de vote :

de la liste _____

Au vu de cette maquette et en relation avec Mme- Mlle – M. (1) _____
_____ mandataire
vous devez me faire parvenir, sans délai, des spécimens dudit bulletin de vote
pour contrôle de conformité.

Je vous rappelle, en outre, que les travaux d'impression sont
précédés de la délivrance d'un « **bon à tirer** » signé par le mandataire, à l'issue
du contrôle de conformité et contresigné par le Directeur Général des
Elections.

| |
|--|
| <p>Visa et cachet de la Direction Générale des Elections</p> <p>N° d'enregistrement de la commission de réception des dossiers de déclaration de candidatures</p> <p>.....</p> |
|--|

Le Mandataire

L'imprimeur

Le Directeur Général des Elections

Fait à Dakar le

(1) rayer la mention inutile

ANNEXE III

**MAQUETTE
DU
BULLETIN DE VOTE PAR DEPARTEMENT**

IMPRESSION RECTO SIMPLE

FORMAT 15 X 21 CM

REPUBLIQUE DU SENEGAL

SIGLE

**ELECTION DES HAUTS CONSEILLERS
du 04 septembre 2022**

SYMBOLE

**SCRUTIN MAJORITAIRE DEPARTEMENTAL
NOM**

(Parti, Coalition de partis ou Entité regroupant des personnes indépendantes)
Titre (éventuellement).....

REGION de

DEPARTEMENT de

CANDIDATS TITULAIRES

| N° | Prénoms | Nom | Profession |
|----|---------|-----|------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |

CANDIDATS SUPPLEANTS

| N° | Prénoms | Nom | Profession |
|----|---------|-----|------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |